

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
17	17	16

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Réunion du CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29 avril 2026

Date de la Convocation
22/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de THIZY LES BOURGS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la MAIRIE DE THIZY, sous la présidence de M. Rémi BERTHOUX, Président.

N°2026-03-009

Objet :

**RÈGLEMENT
BUDGÉTAIRE ET
FINANCIER**

Etaient présents : BERTHOUX Rémi, BERTHIER Jacqueline, BUTTY Bernadette, BLANC Patricia, ALLOIN Laurence, TEXIER Noémie, ROBY Baptiste, BAYERON Isabelle, DUPUY Séverine, BROSSETTE Nicole, BURNICHON Henry, DELETRE Suzanne, DUMONTET Josiane, FLECK Odile, KORNPORST Christophe, MARCHAND Bernadette, PATAY Nicole.

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : -

Secrétaire de séance : TEXIER Noémie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-200037448-20260429-2026-03-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026

Vu Le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le CCAS applique le référentiel M57 et qu'il est rattaché à une collectivité de plus de 3 500 habitants ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier doit être adopté avant le vote d'une décision budgétaire ;

Considérant la nécessité de formaliser les règles internes relatives à la gestion budgétaire et financière du CCAS ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier contribue à renforcer la transparence et la sécurité des procédures financières ;

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité **adopte** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
En séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire
Noémie TEXIER



Le Président
Rémi BERTHOUX

